



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des malades - Algie vasculaire de la face

Question écrite n° 17933

Texte de la question

M. Pierre Dharréville appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la question de la prise en charge des malades atteints d'algie vasculaire de la face. Cette pathologie touche environ 150 000 personnes en France. D'origine encore méconnue, cette forme de migraine incurable se manifeste par des crises de douleur intense, difficiles à supporter à tel point que certains malades mettent fin à leur jour (la maladie est aussi tristement surnommée « céphalée du suicide »). Les traitements engagés sont lourds, coûteux, avec des effets secondaires. Récemment, M. le député a été alerté par un groupe de malades qui lui indiquent des non-renouvellements de leur affectation longue durée (ALD 31), ce qui entraîne un coût important pour se soigner correctement. Il demande à M. le ministre si un travail est engagé sur cette pathologie afin qu'elle soit mieux reconnue et les malades mieux pris en charge.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17933

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3998

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)